

Université: Mohamed El-bachir El-Ibrahimi de Bordj Bou Arréridj

Faculté: Sciences de la Nature et de la Vie et Sciences de la Terre et d

Département: Sciences agronomiques

Année Universitaire: 2021 / 2022

1 ère année Master – Domaine: Sciences de la Nature et de la Vie – Filière: Sciences agronomiques –

Spécialité: Amélioration des plantes – 2 ème Semestre

Section N° 1 Groupe N° 1

Date : 25/05/2022

Résultats de l'examen de la matière :Lé. / Législation / Unité Enseignement Transversal

Coef. examen: 100.0% Coef. CC: 0.00% Coef.de la matière: 01 Crédit: 1.00 Code UE: UE T1

Matière non requise

N°	Nom et prénoms	Matricule	Etat	Exam	TD	TP	Conf	Sem	Proj	Stage	Autre
1	ASSAOUI NASREDDINE	171733063849	N	15							
2	ATTIA AIMENE	161633060837	N	12,75							
3	BELFAR WIDAD	171733055987	N	08							
4	BELMILOUD ICHRAK	181833056654	N	16,5							
5	BELMILOUD RACHA	171733059849	N	14							
6	BENAISSA OUSSAMA	181833053124	N	11							
7	BENAKMOUME SIHAM	171733063503	N	15							
8	BOUABTA SILIA	181833055246	N	14,5							
9	BOUATTA MANEL	181833055281	N	11,75							
10	BOUGUERRA SORAYA	181833056196	N	08,5							
11	BOUKHETALA RAHIL	181833060547	N	08,5							
12	CHEKHABA DALAL	181833056668	N	09,5							
13	CHENOUF RIHAB	181833053250	N	09,25							
14	CHEROURA AICHA	211533067907	N	08,5							
15	DADACHE FATIMA	181833051447	N	14							
16	DEHIMAT MOHAMED	171733058725	N	17,5							
17	FERHAT HOUSSEME EDDINE	181833054571	N	14,25							
18	FRAHTIA YACINE	181833050076	N	/							
19	GUESSAM NOUR EL HOUDA	171733055962	N	13,75							
20	GUEZZOU RAYANE	181833051238	N	12,75							
21	HADDAD AMINA	181833051024	N	16,5							
22	HAMMOUCHE MERIEM	181833051536	N	12,5							
23	HAMZAOUI RANIA	171733063786	N	16							
24	KADJA BELKACEM	201533072273	D	11							
25	KHALED ACHOUAK	171733057199	N	09,5							
26	KHOUDOUR KHALED	161633064589	N	13,75							
27	LOUNIS TINHINANE	181833051143	N	10,5							
28	MEBAREK AMDJED	171733057218	N	12,75							
29	MERAKCHI LOUBNA	171733068254	N	15							
30	MIHOUB AMEL	181833052548	N	11,25							
31	OUCIF HADJER	161633071254	N	10,25							
32	SADALLAH ABDELMALEK	181833053849	N	13							
33	SATOURI KHAOULA	171733055634	N	14,5							
34	ZERROUG ABDERREZAK	161633068560	N	10,75							
35	ZOUAOUI AIMEN AMINE	161633060923	N	16							

Boussaha Soumia

Examen de législation

Nom et Prénom :

Partie QCM: Répondez dans le tableau (10 points)

1- IANOR

- a Est une norme
- b Assure la diffusion des informations relatives à la normalisation
- c Gère la marque de conformité aux normes algériennes
- d Met en place un dispositif national d'accréditation
- e Évalue les qualifications et les compétences des organismes d'évaluation de la conformité

2- ALGERAC

- a Veille à l'élaboration des normes nationales en coordination avec les autres secteurs
- b Procède au renouvellement, suspension et retrait des décisions d'accréditation des organismes d'évaluation de la conformité
- c Veille à la mise en œuvre du plan national de normalisation
- d Délivre les décisions d'accréditation ;
- f Représente l'Algérie auprès des organismes internationaux et régionaux similaires ;

3- Le Codex Alimentarius

- a Est le noyau central du système français de normalisation
- b Est une norme alimentaire nationale
- c Est l'origine des législations nationales.
- d Les médicaments vétérinaires, les pesticides, les additifs alimentaires et la présence de contaminants dans les aliments sont des sujets examinés lors des réunions du Codex alimentarius.
- e A levé les obstacles au commerce

4- La norme

- a Permet d'obtenir une présomption de conformité aux exigences essentielles des directives et de la réglementation en matière de sécurité des produits.
- b Est un document qui s'appuie sur les acquis de la science, de la technique et de l'expérience.
- c Participe à la relation économique entre le client et le fournisseur.
- d Est un texte définissant des paramètres de nature technique.
- e Fournit, pour des usages communs et répétés, des règles, des lignes directrices ou des caractéristiques, pour des activités ou leurs résultats.

5- Le CACQE

- a Fait le contrôle analytique.

- b Veille à la qualité des denrées alimentaires et produits de consommation, produits, stockés et/ou distribués au niveau de la commune.
- c Veille à la promotion de la qualité de la production des biens et services.

6- Le bureau d'Hygiène communal est chargé

- a D'étudier et de proposer toutes mesures visant à garantir le maintien permanent de l'hygiène et de la salubrité dans les établissements de toute nature et les lieux publics.
- b De la vérification des conditions de fonctionnement des laboratoires prestataires de services.
- c D'organiser la lutte contre les animaux nuisibles.
- d De mettre en œuvre le programme de contrôle économique.
- e De la qualité bactériologique de l'eau destinée à la consommation domestique.

7- La direction de commerce

- a Contribue à la mise en place du système d'information sur la situation du marché, en liaison avec le système national d'information.
- b Met en œuvre toute mesure ou programme de protection et de promotion de la santé de la collectivité, notamment en matière de lutte contre les maladies transmissibles et contre les vecteurs de maladies,
- c Vérifie les conditions de fonctionnement des laboratoires prestataires de services.

8- ONML

- a Délivre les décisions d'accréditation.
- b Assure de la fiabilité de la mesure des instruments nécessitant une qualification légale.
- c Contrôle la qualité des eaux de baignades.

9- ISO

- a Procède au renouvellement, suspension et retrait des décisions d'accréditation des organismes d'évaluation de la conformité.
- b Est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation.
- c Collabore étroitement avec la commission électrotechnique internationale (CEI).
- d Est une procédure par laquelle un organisme faisant autorité reconnaît formellement qu'un organisme ou un individu est compétent pour effectuer des tâches spécifiques.

10- Les Membres du bureau d'hygiène peuvent être

- a Des techniciens supérieurs de la santé publique.
- b Des techniciens de l'agriculture.
- c Des techniciens supérieurs de l'environnement.
- d Des vétérinaires.

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
b-c	b-d	c-d-e	A-b-c-d- e	a-c	a-c-e	a-c	b	b-c	a-b-c-d

Partie vrai ou faux: Répondez dans le tableau (10 points)

- 1 ISO est une fédération mondiale d'organismes nationaux de contrôle de qualité.
- 2 L'accréditation est une procédure par laquelle l'audit interne reconnaît formellement qu'un organisme ou un individu est compétent pour effectuer des tâches spécifiques.
- 3 Les normes du Codex sont élaborées à partir de données fournies par des organismes nationaux de chaque pays.
- 4 Le CODEX ALIMENTARIUS vise à garantir des denrées alimentaires sûres et saines pour tous et partout.
- 5 La législation représente le droit, les normes et la réglementation inhérente à chaque domaine d'application, en l'occurrence, la biologie et l'agronomie.
- 6 La législation est la science de la connaissance des lois.
- 7 La loi 09-03 du 25 février 2009 est une loi relative uniquement à la protection du consommateur.
- 8 Le processus de mise à la consommation est l'ensemble des étapes de production de la denrée alimentaire.
- 9 La denrée alimentaire est toute substance naturelle non traitée, destinée à l'alimentation humaine ou animale.
- 10 Les instruments de mesure rentrants dans le système de comptage dynamique sont assujettis aux contrôles métrologiques.

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
faux	faux	faux	vrai	vrai	vrai	faux	faux	faux	vrai

Bon courage